

CONSEIL MUNICIPAL DU 26-05-2016

COMMUNE DE LARNAGE

L'an deux mil seize et le 26 Mai à 20h30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Max Osternaud Maire.

Etaient présents : Mrs Osternaud M, Chirouze H, Belle JC, Revol C, Roudier R, Coldepin P
Mmes Gautier S, Girard P, Prot MT, Poulenard MT, Delhome V, Buit C
Mr Jean Reist-Picard, Mr Jean-Claude Delhome, Mme Gladys Montagnon

Secrétaire de séance : Mr R.Roudier

Date de la convocation : 20-05-2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

I-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

II-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

A-ECOLE DE MUSIQUE

Le Maire donne lecture de l'audit de l'école de musique Ardèche Musique et Danse. Suite à ces informations, le conseil municipal décide de demander à nouveau son retrait de ce syndicat et autorise le maire à ester en justice.

B-FIXATION DES TARIFS GARDERIE TAP ET CANTINE

-Tarifs de la garderie pour les enfants de Larnage-Crozes

1 enfant	120€
2 enfants	150€
3 enfants	180€

Tarifs de la garderie pour les enfants hors communes

1 enfant	140€
2 enfants	170€
3 enfants	200€

-Tarifs des TAP

10€ par enfant et par période pour enfants de Larnage et Crozes

12€ par enfant et par période pour enfants inscrits sous dérogation.

-Tarifs de la cantine

4.30€ pour enfants de Larnage-Crozes

4.50€ pour enfants inscrits sous dérogation

C-Motion sur le schéma intercommunal

D-Litige avec riverain concernant un droit de propriété

Afin de solutionner cet incident, un géomètre expert sera missionné

III-AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Rapport des commissions

Questions diverses

Le Maire
Max Osternaud

